



Litige sur la prise en charge de certains frais

Par **sylvainm**, le **18/01/2013** à **11:41**

bonjour, j'ai récemment eu les deux disjoncteurs de la maison h-s (2 disjoncteurs car un remplacé par edf celui de la rue et un autre dans la maison qui est à plus de trente mètres de la rue)le propriétaire m'affirme qu'un disjoncteur ne claque pas et laisse l'achat et l'installation a ma charge. pour lui le fait d'avoir disjoncté pour installer une ampoule est la raison pour laquelle je suis responsable de l'incident est-ce le cas? dois je régler l'ensemble des travaux? merci